

Compte-rendu du conseil d'école du Vendredi 7 novembre 2014

Personnes présentes :

Enseignantes : Mesdames PELLETIER, ESCANDE et CHARLES

Commune de Viviers : Mr ROCACHE (président du SIRP) et Mr LAPERRUQUE

Commune de Cadoul : Mr REX et Madame MONTAGNIE

Parents élus sur Viviers : Mesdames MOURGUES et LAPERRUQUE

Parents élus sur Cadoul : Mme HOAREAU et Mr SOLVIGNON

Parents élus sur Veilhes : Mme RAYNAL

IEN : Mr BRABET

Mr BRABET informe le conseil qu'il ne peut rester que durant la première partie du conseil et propose aux membres de répondre à leurs questions sur l'organisation pédagogique actuelle et sur les nouveaux rythmes.

Question concernant l'organisation pédagogique (répartition des élèves) des classes :

Mr REX demande une explication quant à la disparité du nombre d'élèves entre Veilhes (16 élèves) et Viviers (28 élèves).

Mr BRABET rappelle que l'organisation pédagogique du RPI relève du service public d'éducation et que la question de la répartition des élèves de CE2 a été posée en fin d'année. Les enseignantes ont fait appel à lui pour trancher sur l'organisation pédagogique. Il explique qu'il n'est pas pédagogiquement viable de séparer en deux un groupe de 8 élèves. Mme CHARLES intervient également pour préciser que des élèves ont quitté l'école de Veilhes durant les vacances et que d'autres sont arrivés sur Viviers. Ces mouvements ont accentué encore le déséquilibre du nombre d'élèves entre les deux classes. Mr BRABET informe qu'il est également compliqué après les vacances d'été de refaire basculer les CE2 sur Veilhes sachant que les familles (enfants comme les parents) se sont projetées dans l'organisation de la scolarité de leur enfant sur Viviers.

Enfin étant donnés les effectifs actuels, même si les CE2 avaient été rebasculés sur Veilhes, les effectifs globaux auraient été plus équilibrés en nombre (24 élèves sur Veilhes et 22 sur Viviers). Mr Brabet précise enfin qu'un triple niveau CP/CE1/CE2 avec l'apprentissage de la lecture est difficile à gérer et qu'il est davantage favorable à l'allègement du nombre d'élèves en cycle 2.

Pour conclure, Mr BRABET souligne que la fluctuation tardive du nombre d'élèves par section couplée au changement des enseignants a engendré cette situation qui malgré tout à été réfléchié pédagogiquement au mieux.

Mr ROCACHE explique que cette répartition même s'il ne discute pas les arguments pédagogiques, implique l'embauche d'un personnel communal supplémentaire pour prendre en charge le nombre important d'élèves sur Viviers, ceci générant un surcoût.

A l'avenir, tous ces paramètres seront discutés de façon plus approfondie au dernier conseil d'école.

Mr BRABET informe aussi le conseil que dans le nouveau règlement départemental des écoles en cours de rédaction stipule que les directrices devront désormais informer au plus vite les mairies dès qu'elles établissent des certificats de radiation afin d'ajuster au plus vite les effectifs par section.

La projection des effectifs sur l'année prochaine semble orienter vers l'organisation pédagogique suivante :

Cycle 1 (PS/MS/GS) sur Cadoul

CP(5), CE1(9), CE2(7) soit 21 élèves sur Veilhes

CM1 (8) CM2 (14) soit 24 élèves sur Viviers

Question relative aux rythmes scolaires :

Mr ROCACHE explique que les élèves ne sont pas très réactifs sur les temps de NAP et ont du mal à entrer dans les activités proposées sur un temps aussi court (30/40min). Il précise que l'activité prévue au NAP est d'une heure mais que les élèves ont une récréation d'un quart d'heure et que le temps de rangement de l'activité raccourcit également la période d'activité réelle. Malgré tout, les activités proposées sont de qualité, variées et semblent plaire aux enfants. (Ces éléments sont soulignés par des parents d'élèves présents)

Mr ROCACHE poursuit quant à la demande du SIRP de revoir cette organisation des NAP sur 2 jours (soit 2x1h30) ce qui signifie que les élèves finiraient la classe plus tôt sur ces 2 jours de NAP et plus tard sur les 2 autres jours de la semaine sans NAP. Outre le temps d'activité plus long, il précise qu'il est plus facile de trouver et de faire se déplacer des intervenants sur 1h30 d'activité que sur une petite heure. Il informe également qu'il n'est pas sûr l'an prochain de pouvoir trouver d'autres intervenants pour répondre à ces temps de NAP avec l'organisation actuelle.

Mr BRABET réexplique alors le sens de la réforme qui était d'alléger les journées au niveau temps d'enseignement et que l'organisation suggérée ne répond pas à cela dans la mesure où elle allonge cette durée sur 2 jours.

Mme PELLETIER suggère également qu'avant de changer le système actuel, il serait peut être souhaitable de se laisser plus de temps d'observation et de faire un sondage auprès des familles sur les points positifs et les points négatifs. L'organisation actuelle n'est peut être pas optimale mais peut être améliorée sans en changer l'intégralité.

Mr REX intervient pour expliquer que selon lui c'est toute la réforme qui est difficile à mettre en œuvre et il semble dubitatif sur les bénéfices réels de ces nouveaux rythmes pour les enfants.

Mr BRABET demande alors aux enseignantes d'exprimer leur point de vue sur ce sujet.

Mme PELLETIER explique qu'elle fait plus de choses sur ces 5 matinées, qu'elle dispose ainsi d'une séance de lecture supplémentaire le mercredi matin mais aussi d'élèves plus actifs en matinée. Cette organisation lui permet également de proposer des séances d'apprentissage plus variées et d'une journée d'enseignement au final plus dynamique.

Mme CHARLES est plus partagée quant à l'adaptation difficile de ces nouveaux rythmes sur la maternelle. Elle souligne que les élèves de PS sont réveillés de la sieste et sont très fatigués en fin de semaine et donc souvent absents ou présents physiquement mais pas disponibles pour travailler. Certains petits ne viennent plus le mercredi matin pour être plus attentifs et disponibles en fin de semaine. Mme CHARLES explique que même si institutionnellement il n'est pas souhaitable que les enfants soient absents les mercredis matins, dans les faits l'équipe éducative (enseignante et ATSEM) tâtonne encore à chaque période pour adapter au mieux ses nouveaux rythmes dans l'intérêt des élèves.

Pour les élèves de MS et GS, ils sont encore plus enthousiastes de venir à l'école les mercredis matins car ils ont compris que c'était une journée allégée et qu'ils rentrent manger le midi chez eux. Les apprentissages sur ces matinées sont bénéfiques, cependant l'enseignante observe une fatigabilité accrue des élèves le vendredi.

Mr BRABET intervient pour expliquer que la réforme étant mise en œuvre, il ne s'agit pas de la rediscuter mais de trouver des solutions pour qu'elle soit pensée au mieux pour les élèves. Il précise que pour la maternelle tout n'était pas encore au point et des ajustements sont à réfléchir. (Coucher les élèves plus tôt mais cela implique l'embauche d'une personne supplémentaire sur le temps de la pause méridienne). Il serait intéressant aussi de repenser le temps d'accueil des plus petits sur 5 matinées et des après-midis (siestes) à la maison.

Pour conclure, Mr l'inspecteur précise que, le SIRP conjointement avec les enseignantes et les parents d'élèves peuvent réfléchir à une organisation qu'ils leur paraîtraient plus satisfaisante et la proposer pour l'année scolaire prochaine. Ceci dit il n'est pas favorable à une organisation qui regrouperait les NAP sur une demi-journée et allongerait les 3 autres jours.

Mr ROCACHE demande qu'un état des lieux soit fait en janvier afin de rediscuter ou d'améliorer l'organisation, actuelle et de voir avec les différents acteurs (SIRP, parents, enseignants, Federteep) ce qu'il est possible de proposer.

Mme PELLETIER et Mr BRABET suggèrent également le rapprochement et la discussion avec d'autres collectivités ayant mis en place des organisations différentes (Montcabrier/Lugan) pour observer les avantages et les difficultés d'autres mises en œuvre avant d'envisager tout changement sur le RPI. Il serait également intéressant de mutualiser un répertoire d'intervenants/bénévoles pour alléger les démarches et recherches de ces personnes chaque année.

1/Effectifs année scolaire 2014/2015

Cadoul : 6 PS/10MS/5GS soit 21 élèves

Veilhes : 9CP / 7CE1 soit 16 élèves

Viviers : 8CE2/14CM1/6 CM2 soit 28 élèves

2/Règlement intérieur des écoles pour 2014/2015

Un nouveau règlement départemental type des écoles est en cours de rédaction. De ce fait, les enseignantes proposent de conserver le règlement de l'an passé et de réfléchir sur d'éventuelles modifications/ajouts au règlement des écoles lors du prochain conseil d'école.

3/ Bilans des coopératives scolaires

- Bilan coopérative scolaire de Viviers :

Début d'exercice : 540 €

Débits	Crédits
- Adhésion OCCE : 46 €	- Participations volontaires : 270 €
- Spectacles FOL : 200 €	- Bénéfice photos : 110€
- Projets divers (jardin, danse, mesure) : 160 €	- Subvention SIRP : 370 €
- Danse à l'école : 75 €	- Don APE : 300 €
- Projet astronomie : 500 €	
Total débit : 981 €	Crédit : 1050€

Bilan d'exercice : solde positif 600 €

- Bilan coopérative scolaire de Veilhes :

Début d'exercice : 649, 17 €

Débits	Crédits
Total débit : 1 522,81 €	Crédit : 1 568,10 €

Bilan d'exercice : 694,46 € + intégration en banque d'un montant en liquide de 83,26 € soit 777,72 €

- Bilan de la coopérative scolaire de Lacougotte :

Débits	Crédits
8 Séances de danse (Africaine/ flamenco/hip hop avec intervenant : 350€	Dons des parents : 475€
Achat de 2 écrans d'ordinateurs : 50€	Subvention annuelle SIRP : 400€
Entrées aux 2 spectacles FOL : 250€	Bénéfices de la vente des photos : 130€
Participation aux entrées du parc Australien (Carcassonne) : 230€	Dons de l'APE : 330€
Achat de matériel éducatifs en lien avec le projet «A la découverte des 5 continents en danse » (livre, ingrédients de cuisine...) : 350€	
Cotisation annuelle OCCE : 50€	
1280€	1335€

Bilan de l'exercice 2014/2015 : solde positif de 65€

4/Travaux, équipements

Sur Cadoul :

L'enseignante remercie la commune de Cadoul (Mr REX) d'avoir réalisé les travaux concernant l'aménagement électrique nécessaire pour les nouveaux ordinateurs (réglette avec prose individuelle et connexion internet pour chaque PC).

Mme CHARLES remercie également les parents qui ont donné des écrans et ceux qui ont consacré du temps à l'installation des ordinateurs sur la classe maternelle.

Sur Veilhes :

L'enseignante a formulé une demande de mise en place de soufflets sur les charnières de portes assez passantes.

Sur Viviers :

L'enseignante demande si les travaux concernant l'installation électrique qui ont débuté l'année dernière et qui devaient se dérouler en deux phases sont achevés. M. ROCACHE indique qu'ils sont terminés.

Elle demande également s'il serait possible d'avoir un nouveau système de fermeture du portillon donnant sur le champ (actuellement fermé par un fil de fer) afin que les élèves puissent aller récupérer les ballons. M. ROCACHE indique qu'ils essayeront de trouver un autre système.

Enfin l'enseignante demande s'il serait possible d'utiliser en classe le vidéoprojecteur qui est utilisé pour les NAP.

Mr ROCACHE explique qu'il s'agit du matériel appartenant au comité des fêtes de Viviers et donc qu'il faudrait leur poser la question.

Les enseignantes relayent la demande de Mme ESCANDE concernant l'achat d'un vidéoprojecteur pour le RPI afin de limiter les photocopies et pour pouvoir utiliser au mieux tous les supports numériques dont les enseignantes disposent sur les projets (photos, documents sur les affiches des films d'école et cinéma...).

En effet, les nouveaux programmes nécessiteront sûrement l'achat de nouveaux manuels, ces manuels pourront être limités au français et maths et le vidéoprojecteur pourrait se substituer à l'achat de manuels en histoire/Géo/sciences/découverte du monde.

5/ Projets en lien avec le projet d'école

Projets communs aux 3 classes :

2 spectacles FOL sur l'année,

Participation aux prix des incorruptibles,

Cadoul / Veilhes : répétition générale du spectacle « l'oisillon » de la compagnie des 4 à Saint Sulpice (le 1^{er}/12)

Veilhes/Viviers : séances de piscine communes pour réduire les coûts de transport (mars 2015)

Cadoul :

Les élèves ont assisté au premier spectacle FOL le 7/11, l'enseignante souligne la très grande qualité de ce spectacle de marionnettes plein de poésie et très adapté pour les enfants de cycle 1. Les enfants ont énormément apprécié cette prestation.

La sortie « A la découverte de la rivière avec les 5 sens » aura lieu le 10/11 avec des ateliers autour de la faune (invertébrés aquatiques) et de la flore inféodée à ce milieu.

Après le travail sur « l'eau autour de nous » et le circuit de l'eau domestique, le projet eau se poursuivra avec le thème de « l'écosystème rivière ».

Nous bénéficierons de 4 séances animées par le CPIE du Tarn sur le projet eau notamment sur les êtres vivants et plus spécifiquement les amphibiens.

Séance 1 (mi-novembre) : sortie collecte des « petits trésors » de la nature (plumes, cailloux, branches, feuilles). De retour en classe, nous discuterons de la notion d'être vivant puis nous classerons les éléments récoltés pour mettre en évidence la classification des êtres vivants.

Séance 2 (décembre) : Qu'est-ce qu'un amphibien ? Comment se reproduit-il ? Où vit-il ? Différence animaux nocturnes/diurnes... Travail à partir de photos et de maquettes.

Séance 3 : (mars 2015) : sortie amphibiens autour de l'école.

Séance 4 : sensibilisation à la protection des amphibiens (préservation/aménagement des milieux de vie...)

Une présentation des amphibiens du TARN sera proposée par les intervenants du CPIE en soirée aux familles, elle sera suivie d'une sortie nocturne pour aller observer les amphibiens.

Le CPIE nous prêtera également une exposition interactive sur l'eau qui sera présentée à Cadoul pour toutes les familles du RPI pendant 3 semaines (la date de prêt reste à déterminer).

Le cout des séances est en partie pris en charge par le département (reste à charge pour l'école : 30€/séance soit 120€ sur le projet)

Les enfants visiteront en fin d'année les bassins du club d'aquariophilie de Saint Sulpice.

Viviers :

- école et cinéma : visionnage de trois films dans l'année (1 par trimestre)

Les élèves ont assisté au visionnage du premier film le mercredi 5 novembre.

6/Questions diverses

Mr ROCACHE informe les membres du conseil qu'à partir du vendredi 14/11, tous les élèves non récupérés à la sortie des écoles (Veilhes et Viviers) seront emmenés à la garderie de Cadoul via les bus dès la sortie de la classe (15h15).

Questions de parents d'élèves sur Cadoul :

Certains parents s'interrogent sur la pertinence de réveiller les enfants de PS pour clore la journée d'école et ce dans le but de préserver leur sommeil. Ne pourrait-on pas les laisser dormir sur les NAP ? Mme CHARLES soulève plusieurs objections/questions :

La première concerne la nécessité de structurer le temps chez l'enfant et de terminer la journée par des rituels (calendrier...) pour que l'enfant distingue bien les temps scolaires et péri scolaires et qu'il acquiert des repères temporels (alternance jour/nuit, jours de la semaine...).

La seconde concerne la surveillance des enfants qui resteraient au dortoir alors que les 2 autres personnes s'occupent des autres élèves sur les NAP. Il est difficilement imaginable d'après l'organisation actuelle des NAP qu'une des ces deux personnes soit détachée de l'encadrement des NAP pour 2/3 petits. D'autre part, il est compliqué au niveau de la sécurité affective des enfants sur ces temps de sieste que les personnes qui couchent et lèvent les enfants soient différentes.

Mme MONTAGNIE suggère alors que Mme CAMELATO Christiane (ATSEM) reste s'occuper de ces petits au dortoir plutôt que d'effectuer des tâches de ménage. Mme CHARLES n'est pas favorable à ce que l'ATSEM soit en charge de ces temps de NAP car là encore il y a confusion, mélange des personnels sur les temps scolaires et périscolaires.

Les parents soulèvent de nouveau la demande d'une collation pour les élèves de maternelle. L'enseignante explique qu'elle a transmis cette demande auprès de l'inspecteur de part l'allongement des matinées de classe. L'inspecteur a répondu qu'il n'y était pas favorable et a fournis les textes qui stipulent que s'il doit y avoir une collation, elle doit être donnée au moins deux heures avant le repas soit dans notre cas à 9h30 alors que les enfants sont en plein travail : moment de la matinée où les enfants sont les plus disponibles pour les apprentissages. Par ailleurs il a été observé que la prise d'une collation solide, moins de 2 heures avant le repas entraîne une perte d'appétit à midi. L'éventualité d'une collation liquide (jus de fruit) va être réfléchi.

Questions de parents d'élèves sur Veilhes :

Un parent d'élève a soulevé le problème de la perte récurrente des vêtements de son enfant. En effet, son enfant est rentré de l'école avec un autre blouson que le sien. Cet enfant a donc ramené le blouson échangé par erreur mais son blouson n'est jamais réapparu. Ce parent explique que l'an passé déjà son enfant avait perdu un sweet qui n'a jamais été retrouvé. Elle précise que tous ces vêtements étant marqués, elle trouve anormal que les parents

d'autres enfants ayant pu récupérer ces vêtements ne les aient pas rendus via l'école. (Ce parent cite : «je souhaite que les responsables de ces méfaits sachent qu'ils sont malhonnêtes et que les autres parents en soient informés »).

Mme PELLETIER fera passer un mot à ce sujet malgré qu'elle n'ai jamais vu de vêtements trainer sur Veilhes.

Un parent demande la précision des horaires de début d'accueil des élèves sur Veilhes le matin. Mme PELLETIER précise qu'elle accueille les enfants dès 8h20. Cependant, il est nécessaire que les familles arrivant à pieds sonnent car la porte de l'école est fermée à clef pour des raisons de sécurité. Les autres enfants arrivent par le bus vers 8h25, la porte leur est ouverte par Melle TIRMAN.

Questions de parents d'élèves sur Viviers :

Des parents demandent si les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte à l'issue des NAP jusqu'à 16h10 ou 16h15 car des enfants rentrant seuls chez eux quittent l'école avant 16h15. Le président du SIRP et Mme Orante précisent que les élèves sont sous la responsabilité du SIRP jusqu'à 16h15 et que même si le bus arrive plus tôt à l'école, il devra attendre 16h15 pour quitter l'école et Lorraine Orante ne laissera dorénavant partir les élèves qu'à 16h15.

Une demande est faite de transmettre les comptes-rendus de conseil d'école en version papier dans tous les cahiers des élèves. Mme CHARLES explique que cela a déjà été fait par le passé mais que beaucoup de ces documents n'étaient pas lus et traînaient dans les cartables des élèves. Par ailleurs, pour des soucis d'économie de papier il a été décidé que ces comptes-rendus en plus d'être affichés dans les 3 écoles, soient transmis par mail sur demande par les parents délégués de chaque école.

D'autres questions posées par les parents d'élèves sur la facturation coûteuse de la garderie à la demi-heure et la prise en compte du bus dans cette facturation ont été soulevées. Il est demandé aux familles de transmettre directement ces questions au SIRP.

Séance levée à 20h00